



FICHE D'INFORMATION

Écoblanchiment, la tromperie écologique

Les multinationales du tabac
présentent leurs activités sous un
vernis vert leur donnant l'air
écoresponsable.

Dans les faits, celles-ci restent
fondamentalement toxiques.

novembre 2024

Sommaire

Ce dossier synthétique présente un aperçu des initiatives prises par les multinationales du tabac pour afficher une image respectueuse de l'environnement, ou « verte », tout en continuant à causer des dommages significatifs à l'environnement. Axée sur les multinationales implantées en Suisse, elle décrit trois types d'écoblanchiment ainsi que les réponses politiques appropriées.

01

Introduction

p. 4

02

Les déchets issus du tabac : Philip Morris

p. 15

03

L'éco-étiquetage : British American Tobacco

p. 21

04

La certification environnementale : Japan Tobacco International

p. 25

05

Recommandations

p. 34

Points



Les initiatives environnementales de l'industrie du tabac sont un exercice de relations publiques, dont l'objectif ultime est de renforcer l'image de marque de l'entreprise et de déjouer la réglementation.

Tout en donnant l'impression de se préoccuper des déchets, les cigarettiers continuent d'utiliser des filtres en plastique qui finissent inévitablement par polluer l'environnement.



L'emballage et l'étiquetage écologiques destinés aux consommateurs ne tiennent pas compte de la culture du tabac, qui est la principale source d'émissions de gaz à effet de serre dans la chaîne de valeur.



Les certifications environnementales sont facultatives pour l'industrie du tabac et celle-ci n'y a recours que lorsque cela contribue à son image de marque.

Comme dans le domaine de la santé, on ne peut laisser l'industrie s'autoréguler : elle doit être tenue pour responsable des dommages qu'elle cause à l'environnement par le biais de la législation.



clés

À mesure que les préoccupations environnementales gagnent en importance auprès de la population, les entreprises y répondent en axant leur marketing sur l'environnement. L'industrie du tabac ne fait pas exception à la règle : elle finance des opérations de ramassage des déchets, utilise des emballages recyclables et met en avant les certifications environnementales qu'elle obtient.

Mais quelle réalité se cache derrière ces faire-valoir ? Dans ce dossier, nous examinerons les efforts écologiques des fabricants de tabac dans le cadre de la responsabilité sociale des entreprises et nous verrons ce qu'il en est vraiment de ce prétendu engagement écologique.

Après avoir présenté le rôle de la cigarette dans la pollution par les matières plastiques, nous expliquerons comment l'industrie du tabac a influencé les efforts déployés par la Suisse pour lutter contre ce fléau environnemental. Plutôt que d'assumer la responsabilité des dommages causés à l'environnement par les produits qu'ils commercialisent, les fabricants de tabac rejettent la faute sur les consommateurs.

Ces mêmes compagnies de tabac se parent ensuite d'une image « verte » en reversant une part symbolique de leurs bénéfices à des campagnes de ramassage des déchets sauvages. Trois études de cas d'écoblanchiment seront présentées, une pour chacune des plus grandes multinationales du tabac implantées en Suisse, avec pour chacune un type d'écoblanchiment différent.

Enfin, nous recommanderons plusieurs mesures visant à rendre l'industrie du tabac responsable des conséquences environnementales de ses activités, plutôt que de lui permettre d'appliquer un vernis « vert » en guise de cache-misère sur un produit toxique pour l'environnement.

La pollution par le plastique

L'impact négatif de l'activité humaine sur notre milieu naturel étant de plus en plus évident au fil des ans, la nécessité de rompre avec nos vieilles habitudes et nos pratiques courantes n'a jamais été aussi urgente. L'un des efforts écologiques les plus tangibles a consisté à remettre en question l'utilisation généralisée des matières plastiques, depuis l'interdiction des pailles jetables jusqu'au recyclage des bouteilles.

Les matières plastiques sont un élément incontournable de notre vie quotidienne, mais elles ont profondément pollué notre planète, les microplastiques se retrouvant aussi bien dans l'air de nos massifs montagneux que dans les fosses océaniques les plus profondes.

Selon le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE), entre 9 et 14 millions de tonnes de déchets plastiques ont abouti dans les océans en 2016, et une estimation pour l'année 2023 évaluée à 171'000'000'000'000 le nombre de morceaux de plastique flottant dans les océans du monde entier.^{3,4} La pollution est appelée à augmenter de façon exponentielle si rien ne vient infléchir nos pratiques actuelles, c'est pourquoi le PNUE a organisé des réunions intergouvernementales afin de concevoir un traité, semblable à la Convention de Berne relative à la vie sauvage en Europe, qui remédiera à cette pollution en réglementant l'ensemble du cycle de vie des matières plastiques.



L'objet en plastique le plus jeté sur la planète n'est pas le sac en plastique ou les emballages alimentaires mais le mégot de cigarette. **Chaque année, 4'500 milliards de mégots sont jetés dans le monde** et, bien que nous nous considérons comme une nation propre, une opération de nettoyage de deux semaines menée en Suisse en 2023 a conduit au ramassage de plus de 540'000 mégots sur les terrains de jeu, les chemins et autres espaces publics.^{5, 6}

Le filtre d'un mégot de cigarette est constitué d'acétate de cellulose, une fibre synthétique qui peut mettre plus de 10 ans à se décomposer dans la nature et qui libère des microplastiques au cours de ce processus.⁷ Jusqu'à 38 % des déchets collectés lors du nettoyage des océans sont des mégots de cigarette, dont il est démontré que tant le plastique que le tabac qu'ils contiennent sont délétères pour la vie sous-marine et pour la croissance des espèces végétales. Les mégots entraînent une pollution chimique en rejetant des pesticides et des métaux lourds dans l'eau, et peuvent par ailleurs blesser les espèces aquatiques et les oiseaux qui les ingèrent.^{8, 9, 10}



The Conversation / Danielle Green

Sachant que **les filtres ne sont qu'une astuce marketing de l'industrie du tabac** qui ne rend pas la consommation de cigarettes moins risquée pour la santé, **l'utilisation persistante de ce plastique toxique à usage unique par l'industrie du tabac est d'autant plus scandaleuse.**⁷

Certains gouvernements ont commencé à prendre des mesures pour interdire les plastiques à usage unique, mais les filtres de cigarettes n'y sont pas encore inclus. En effet, la directive européenne sur les plastiques à usage unique reconnaît que les mégots de cigarettes sont le deuxième déchet le plus fréquemment retrouvé lors du nettoyage des plages, mais elle n'en limite pas la vente, contrairement à ce qui a été fait pour les couverts en plastique ou les contenants alimentaires en polystyrène.¹¹ Le nouveau projet de traité sur les plastiques du PNUE est donc l'occasion de combler cette lacune, en incluant les filtres de cigarettes et les autres produits du tabac dans la liste des plastiques susceptibles d'être évités.

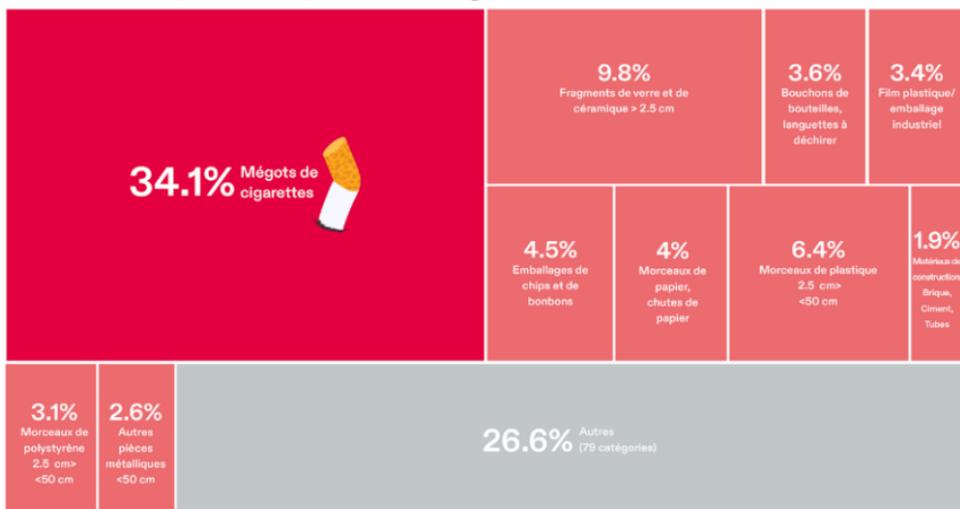
Dans quelle mesure la Suisse est-elle concernée ?

La pollution environnementale par les matières plastiques est un problème urgent en Suisse également, avec 2'700 tonnes de déchets plastiques qui finissent chaque année dans les sols, les rivières et les lacs du pays.¹² Au niveau national, le Parlement a adopté en 2018 la motion « [Réduire la pollution plastique dans les eaux et les sols](#) », qui exigeait que la confédération et l'industrie prennent des mesures pour combattre efficacement la pollution environnementale par les matières plastiques, et a envoyé des délégués aux négociations sur le projet de traité du PNUE sur la pollution par les matières plastiques. La position de la Suisse sur la pollution plastique est que les matières plastiques qui sont nocives pour l'environnement et la santé humaine, qui ne sont pas recyclables et qui présentent un risque élevé de rejet dans l'environnement, devraient être éliminées progressivement à l'échelle mondiale.¹³

Les filtres de cigarettes, qui sont fabriqués en matière plastique, remplissent tous ces critères dans la mesure où ils :

- permettent aux fumeurs d'inhaler plus profondément tout en inspirant les fibres toxiques de l'extrémité du filtre ;
- contiennent des substances chimiques toxiques qui rendent leur recyclage difficile, sinon impossible ;
- sont des plastiques à usage unique qui constituent la plus grande partie des déchets plastiques retrouvés dans les cours d'eau suisses.⁷

Fréquences Top 10 des catégories de déchets et matériaux



L'Office fédéral de l'environnement (OFEV) a pris des mesures pour lutter contre la pollution par les matières plastiques en organisant des tables rondes en 2022-23 sur les deux types de déchets les plus fréquemment rencontrés : les emballages de produits alimentaires à emporter et les mégots de cigarettes. La priorité accordée aux mégots de cigarettes est tout à fait justifiée, puisque l'on trouve en moyenne 20 mégots pour 100 mètres de littoral.¹⁴

Mais si l'on regarde, figure 1, qui était présent aux côtés de l'OFEV lors de l'une des tables rondes, la liste des participants est troublante. Sept des neuf personnes invitées étaient associées à l'industrie du tabac : soit en tant que représentants directs des fabricants de tabac, soit en tant que lobbyistes, soit en tant que personnes ayant un intérêt commun à ne pas voir les ventes de tabac diminuer. Lorsque AT Suisse a demandé à l'OFEV une copie des débats, la liste des participants a été éditée afin de garder secrète l'identité des lobbyistes.

Figure 1 - Liste des participants à la table ronde de l'OFEV sur le littering du tabac

Beilage 2: Teilnehmerliste

Unternehmen / Verbände / Kanton	Name	Vorname
British American Tobacco (BAT)	[REDACTED]	[REDACTED]
Interessengemeinschaft Saubere Umwelt (IGSU)	[REDACTED]	[REDACTED]
Japan Tobacco International (JTI)	[REDACTED]	[REDACTED]
Kanton Basel-Stadt, Abteilung Abfall und Rohstoffe	[REDACTED]	[REDACTED]
Philip Morris International (PMI)	[REDACTED]	[REDACTED]
Schweizerischer Bauernverband (SBV)	[REDACTED]	[REDACTED]
Schweizerischer Verband Kommunale Infrastruktur (SVKI)	[REDACTED]	[REDACTED]
Swiss Cigarette	[REDACTED]	[REDACTED]
Vereinigung des Schweizerischen Tabakwarenhandels	[REDACTED]	[REDACTED]

Participants à la table ronde du 20/06/2022 sur le littering des produits du tabac.

Sont figurés en **jaune** les représentants directs de l'industrie du tabac, en **bleu** les groupes de pression pro-tabac et en **violet** les participants qui perçoivent des revenus provenant de l'industrie du tabac ou de la vente de tabac. .



En revanche, aucun groupe environnemental, tel que Pro Natura ou [Stop2Drop](#), ni aucune autre organisation environnementale de la société civile n'ayant pas d'intérêt particulier à maintenir le statu quo en faveur de l'industrie du tabac n'étaient présents.

Lors de cette réunion, des études réalisées par Philip Morris International (PMI), Swiss Cigarette et British American Tobacco (BAT) étaient présentées par une société de conseil qui a rejeté la responsabilité sur le consommateur en suggérant que le problème du littering des produits du tabac pouvait être résolu en « incitant » les fumeurs à causer moins de dommages à l'environnement. Les amendes pour littering ont été écartées car jugées inefficaces, aucun avis négatif n'a été formulé au sujet des cigarettes elles-mêmes et, à la fin de la réunion, les participants sont tombés d'accord pour dire que la solution consistait à lancer une campagne de sensibilisation du public suisse à l'échelle nationale, dans la lignée de « Lara Green ». AT Suisse a [passé au crible](#) cette prétendue « campagne », qui se résume à une minute de vidéo et à un site Internet qui n'a pas été mis à jour depuis 2021, mais l'OFEV a accepté la proposition de l'industrie du tabac.

Cela s'est produit malgré le fait que le mandat de l'OFEV pour la lutte contre le littering inclut de nombreux outils dépassant l'autorégulation volontaire, tels que la réduction des déchets par l'éco-conception et des initiatives précoces pour encourager le recyclage de la part des fabricants. Que s'est-il donc passé ? Ces tables rondes sur le littering n'étaient que le dernier épisode d'une longue campagne menée par l'industrie du tabac pour soigner son image et rejeter la responsabilité des effets négatifs du tabagisme (en l'occurrence le littering) sur les consommateurs. En lavant sa réputation par des contributions volontaires et des campagnes soi-disant en faveur de causes environnementales, l'industrie du tabac pratique ce que l'on appelle l'« écoblanchiment ».

Qu'est-ce que l'écoblanchiment ?

L'« écoblanchiment » est une pratique de marketing visant à améliorer la réputation d'une entreprise ou de ses produits en présentant une image respectueuse de l'environnement afin de détourner l'attention des dommages qu'elle inflige à l'environnement.¹⁵ Les industries polluantes comme celles du pétrole et du tabac ont souvent recours à des actions de surface, telles que le financement direct ou indirect de campagnes de nettoyage des déchets sauvages, sans toutefois remédier aux dommages causés à l'environnement par leur modèle économique de base.¹⁶ Alors que l'industrie du tabac préconise des mesures « en aval » tels qu'un meilleur accès aux cendriers et des actions de nettoyage pour réduire les déchets, la seule façon d'éliminer complètement ces plastiques toxiques à usage unique est de mettre en place une solution « en amont » consistant à interdire la vente de cigarettes avec filtre.¹⁷



Pourquoi l'industrie du tabac persiste-t-elle à utiliser des filtres ?

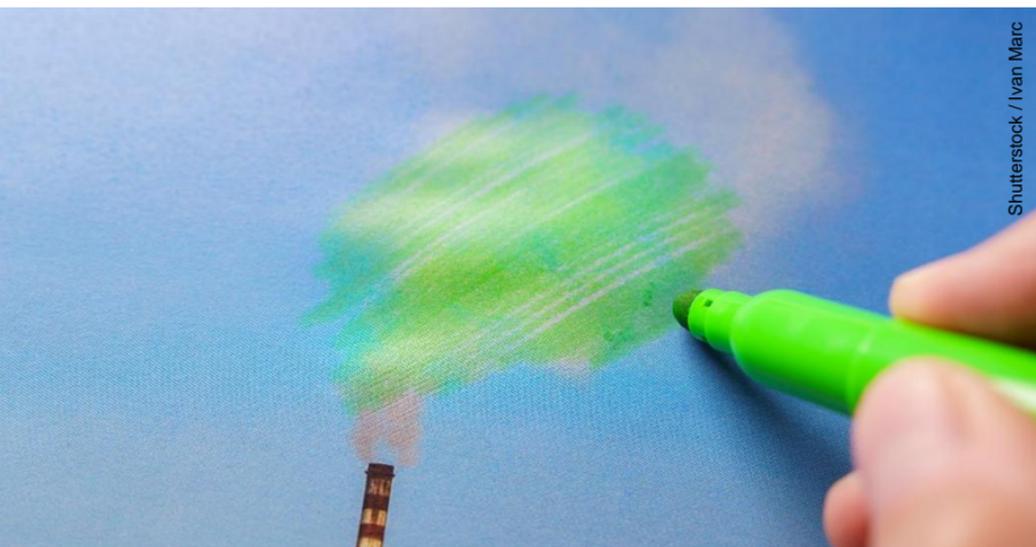
- L'écrasante majorité des recherches indépendantes montrent que les filtres, contrairement à ce que suggère leur nom, ne réduisent pas les effets nocifs du tabagisme (Evan-Reeves et Al, 2021).
- On continue d'utiliser des filtres dans la fabrication des cigarettes pour répondre aux préférences des consommateurs, en maintenant la désinformation relative aux qualités protectrices de ces filtres et à leur toxicité pour l'environnement (Hoek et al. 2019).
- L'industrie du tabac affirme qu'elle mène des recherches sur les filtres biodégradables depuis des décennies, mais ne prévoit pas de les intégrer à tous ses produits ; les spécialistes affirment que la législation devrait pousser à l'adoption de telles mesures (Rainey 2018).
 - Même avec des filtres biodégradables, les produits chimiques toxiques et les pesticides contenus dans le tabac continueraient à polluer l'environnement au cours de leur dégradation.
- Les filtres ont été qualifiés de « fraude la plus mortelle de l'histoire de la civilisation humaine » (Kennedy 2021).

L'écoblanchiment :

une forme de RSE

L'objectif des pratiques d'écoblanchiment étant d'améliorer la réputation de l'entreprise, elles relèvent de la « responsabilité sociale des entreprises » (RSE), une forme d'action volontaire des entreprises qui prétend faire passer les objectifs sociaux avant les profits de l'entreprise.¹⁸

Souvent utilisée dans des secteurs ayant un impact sociétal et une réputation négatifs (jeux d'argent, pétrole, tabac), la RSE permet aux entreprises de fixer leurs propres normes de responsabilité sociale plutôt que de rendre compte du véritable impact négatif de leurs activités.



Shutterstock / Ivan Marc

Grâce à la RSE, les fabricants de tabac espèrent être perçus comme des entreprises citoyennes responsables par les consommateurs et leurs propres employés, et comme des partenaires crédibles dans le cadre de la réglementation et de la législation gouvernementales. Les efforts de RSE servent la réputation d'un fabricant de tabac, même dans les pays où la publicité pour le tabac est interdite, et permettent à cette industrie d'exploiter l'image des ONG ou des partenaires gouvernementaux afin d'améliorer sa propre image.¹⁹

Si l'industrie du tabac semble se montrer coopérative en proposant une autorégulation volontaire, telle que le financement de campagnes de lutte contre le littering, les organismes environnementaux sont alors moins susceptibles de mobiliser des ressources afin d'imposer des réglementations gouvernementales, comme cela s'est produit lors de la table ronde de l'OFEV sur le littering.¹⁸ Cette approche « coopérative » rendue possible par la RSE permet aux lobbyistes du tabac de rencontrer les décideurs politiques, de fixer l'ordre du jour en faisant prévaloir les réglementations volontaires déjà mises en place, et de trouver ainsi une « solution » aux problèmes d'environnement ou de protection de la jeunesse qui ne remette pas en cause fondamentalement leurs pratiques commerciales et les profits qu'ils en retirent.¹⁹

Les pratiques de RSE des compagnies de tabac sont particulièrement odieuses quand on sait que l'industrie du tabac vend des produits qui ne présentent aucun avantage pour la santé ou la société, et que leurs produits sont chaque année à l'origine de huit millions de décès et de 1'400 milliards de dollars US de dépenses de santé dans le monde.⁸



Tabac et environnement : une relation toxique

- *La culture et le séchage du tabac sont responsables de 5 % de la déforestation annuelle dans le monde et de 30 % de la déforestation dans les pays producteurs de tabac (STOP 2021).*
- *Fumer 3 cigarettes produit 10 fois plus de particules fines que laisser tourner un moteur diesel au ralenti pendant 30 minutes (Hendlin et Bialous 2020).*
- *De l'agriculteur au fumeur, 25'000'000 de tonnes de déchets sont produites chaque année au cours du cycle de vie du tabac (OMS 2022).*
- *Le cycle de vie complet d'une cigarette produit environ 5,72 g de CO² (Hendlin et Bialous 2020).*

Un minimum d'éco,

un maximum de blanchiment

Le problème de l'écoblanchiment est qu'il s'agit fondamentalement d'un exercice de marketing et de gestion de la réputation des entreprises, plutôt que d'un véritable engagement en faveur de l'environnement. À travers l'écoblanchiment, les entreprises peuvent adopter des mesures plus respectueuses de l'environnement, telles que l'utilisation d'énergies renouvelables, qui sont bénéfiques pour l'environnement et réduisent leur empreinte carbone.

Mais le cœur même de l'activité commerciale de ces entreprises, qui a un impact massif sur l'environnement, demeure inchangé. L'engagement en faveur de l'environnement reste donc une action menée en surface, au niveau de la partie la plus visible de la structure de l'entreprise.

Dans les chapitres suivants, nous examinerons trois types d'écoblanchiment :

- Déchets issus du tabac
- Publication par l'entreprise d'informations relatives à la durabilité
- Certifications environnementales

Ces études de cas portent sur les actions des trois grandes multinationales du tabac implantées en Suisse. Comme le montre la figure 2, elles sont toutes actives dans notre pays et leurs marques sont particulièrement connues et bien établies. Leurs activités permettent d'illustrer comment l'écoblanchiment offre un vernis de préoccupation environnementale alors que le modèle commercial de base et les dégâts environnementaux inhérents à l'industrie restent inchangés, sans parler des conséquences sanitaires et sociales.

Figure 2 - Les trois grandes multinationales du tabac en Suisse

	Philip Morris International (PMI)	British American Tobacco (BAT)	Japan Tobacco International (JT)
Sites en Suisse			
<i>Administration</i>	Lausanne – QG des opérations	Lausanne	Geneva – QG mondial
<i>Production</i>	Neuchâtel	Boncourt, JU (Fermé en 2023)	Dagmersellen, LU
Marques associées			
<i>Tabac traditionnel</i>	Marlboro, Chesterfield, Virginia Slims	Kent, Lucky Strike, Pall Mall	Winston, Camel, American Spirit
<i>Produits du tabac chauffé</i>	IQOS	Glo	Ploom
<i>Nouveaux produits</i>	VEEV – Vape ZYN – sachet de nicotine	Vuse – Vape VELO – sachet de nicotine	Logic – Vape Nordic Spirit – sachet de nicotine
Part du marché suisse des cigarettes	41%	33%	26%

du tabac : Philip Morris

International

La forme d'écoblanchiment la plus répandue dans le secteur du tabac consiste à essayer de convaincre le public que la responsabilité des dommages environnementaux causés par les déchets issus du tabac incombe au consommateur plutôt qu'aux producteurs. La manière la plus courante de promouvoir ce discours consiste à financer des campagnes de ramassage des déchets et de sensibilisation, qui mettent en avant le double discours selon lequel les consommateurs qui jettent leurs déchets issus de tabac de manière inappropriée sont à l'origine du problème de pollution qui en résulte, alors que les fabricants de tabac seraient des entreprises citoyennes soucieuses de préserver l'environnement.²⁰

Cette forme d'écoblanchiment existe depuis des décennies, notamment avec l'organisation environnementale *Keep America Beautiful*, financée par la branche américaine de PMI. Des documents internes émanant de l'industrie du tabac montrent que *Keep America Beautiful* soutenait trois objectifs : prévenir tout impact négatif sur l'acceptabilité sociale du tabagisme lié au littering, empêcher que le littering ne conduise à des interdictions ou restrictions, et empêcher que l'industrie du tabac ne soit tenue pour responsable du littering.²¹

En pratique, on retrouve tous ces objectifs dans la campagne de 1997 visant à promouvoir les cendriers portables : les fumeurs pouvaient fumer dans plus de lieux tout en étant respectueux de l'environnement sans changer leurs habitudes, la responsabilité individuelle concernant les déchets issus du tabac était renforcée, et cela donnait aux fabricants de tabac un moyen de promouvoir leur image de responsabilité.²¹

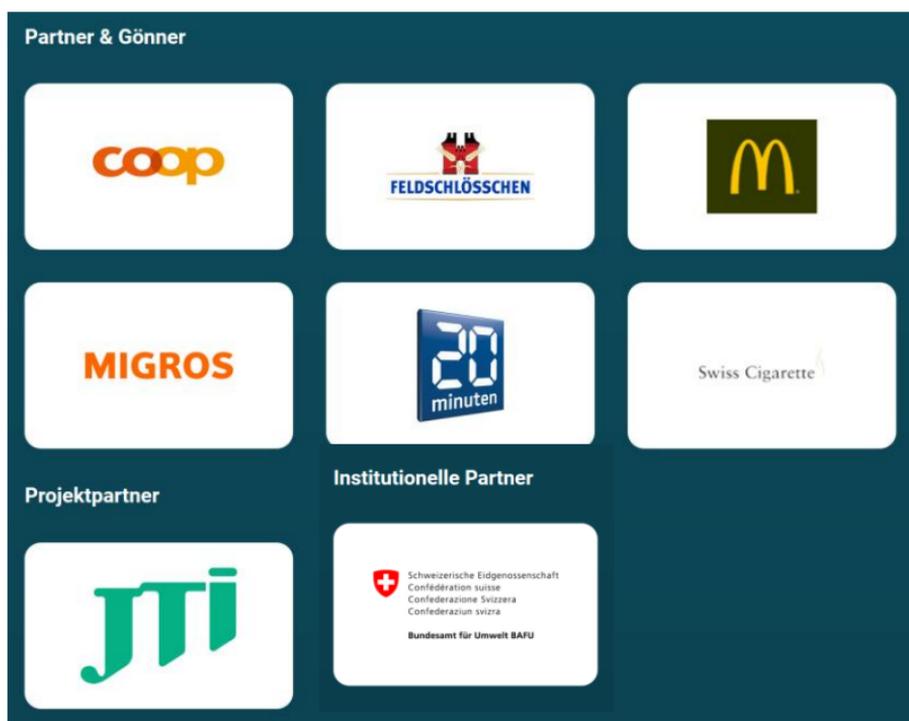
Bien qu'elle ait eu lieu 24 ans plus tard et de l'autre côté de l'Atlantique, [la campagne de Swiss Cigarette « Lara Green »](#), axée sur la distribution de cendriers portables, repose sur les mêmes principes. Le financement par l'industrie du tabac des groupes de lutte contre les déchets sauvages est ancré dans la RSE : le problème du littering est utilisé pour protéger l'entreprise d'une publicité et d'une réglementation défavorables, pour promouvoir des mesures approuvées par l'industrie et, en définitive, éviter toute remise en cause du modèle économique de base des cigarettiers.

L'image des groupes anti-littering n'étant pas associée négativement à celle du tabac, ils sont également utilisés pour orienter le discours public vers les solutions préconisées par l'industrie du tabac. Aux États-Unis, le financement de *Keep America Beautiful* par l'industrie du tabac a permis à cette dernière de promouvoir ses stratégies de lutte contre les déchets issus du tabac. En effet, les articles de presse mentionnant *Keep America Beautiful* étaient nettement plus susceptibles de donner une image positive de ce secteur et de présenter de façon avantageuse les stratégies axées sur le consommateur, telles que la sensibilisation au problème du littering et la mise à disposition de cendriers.²¹



En Suisse, la *Communauté d'intérêt pour un monde propre (IGSU)* est le groupe de lutte contre le littering qui incarne la solution proposée par les cigarettiers pour lutter contre les déchets issus du tabac. Il organise des opérations de nettoyage et des campagnes de sensibilisation au problème du littering financées par JTI, Swiss Cigarette et Coop (voir figure 3). Bien que n'ayant à première vue aucun lien avec l'industrie du tabac, Coop est en fait le plus grand détaillant de tabac en Suisse, et propose même ses propres marques de cigarettes. À l'instar d'autres groupes de lutte contre le littering financés par l'industrie, les communications et les recherches de l'IGSU mettent l'accent sur la responsabilité individuelle et l'attitude de la société à l'égard du littering plutôt que sur la responsabilité des producteurs. Les actions et les rapports des groupes anti-littering sont ensuite repris par les médias, les consultants et les gouvernements sans que l'on sache que c'est l'industrie du tabac qui est en réalité aux commandes.²²

Figure 3 – Donateurs et partenaires de l'IGSU



Page des partenaires et sponsors de l'IGSU, avec Swiss Cigarette en tant que partenaire et donateur, JTI comme partenaire de projet et l'OFEV comme partenaire institutionnel.

Les efforts d'écoblanchiment de l'industrie du tabac privilégient le concept de littering par opposition à celui de déchets. En présentant les dommages environnementaux causés par les cigarettes jetées et les e-cigarettes jetables comme un problème de « littering », les fabricants déplacent la responsabilité sur le consommateur. En revanche, si l'on présente ce phénomène comme un problème de « déchets » issus du tabac, on fait porter aux producteurs la responsabilité de la création de produits générateurs de déchets et nocifs pour l'environnement. ²¹

Lorsque les individus sont informés des dommages causés à l'environnement par les déchets du tabac, et notamment du fait que les filtres des cigarettes sont des matières plastiques à usage unique, fumeurs et non-fumeurs sont plus enclins à tenir les fabricants de tabac pour responsables.²⁰

La branche américaine de PMI a été la première à financer des groupes de lutte contre le littering, et la multinationale a poursuivi son action dans le cadre de la campagne 2020 « [World Not an Ashtray](#) » (Le monde n'est pas un cendrier) sur les déchets du tabac. Au moyen d'une production multimédia sophistiquée qui donne l'impression que PMI se préoccupe de l'empreinte écologique, l'accent est toujours mis sur la décision individuelle consistant à jeter ses déchets n'importe où plutôt que sur la toxicité environnementale inhérente à ses produits. Le même scénario a été utilisé pour la campagne suisse Lara Green. Les deux campagnes n'ont reçu qu'une attention limitée lors de leur lancement.

Cela est particulièrement évident dans la section « FAQ sur le littering de mégots de cigarettes », où PMI choisit d'occulter le consensus scientifique sur les dommages environnementaux causés par les filtres de cigarettes au profit de son propre narratif. Une illustration en est proposée à la page suivante, où les déclarations de PMI relatives aux déchets du tabac sont comparées aux preuves scientifiques disponibles sur le sujet. Derrière son souci apparent pour l'environnement, les efforts de PMI en matière de lutte contre le littering sont surtout axés sur sa réputation, préférant mettre en avant des arguments fallacieux plutôt que de nuire à la réputation de ses produits.

Allégations de PMI

vs.

Données de santé publique

« Quelle quantité de déchets plastiques les mégots de cigarette représentent-ils ? »

« Avec un poids moyen de 0,2 g par mégot, cela revient à 1,1 million de tonnes. Cela représente environ 0,3 % de tout le plastique produit annuellement dans le monde (359 millions de tonnes) »



Détournement d'attention

Les dommages environnementaux liés aux mégots sont principalement dus au fait qu'ils sont jetés de manière inappropriée. Qu'ils ne représentent qu'une faible part de la production mondiale de plastique rend d'autant plus scandaleux les 11 % de littering dont ils sont responsables. (OMS, 2022)

« Les filtres de cigarette sont-ils biodégradables ? »

« [...] le filtre de cigarette] ne peut pas être qualifié de biodégradable ; cependant, il ne s'accumule pas dans l'environnement au fil du temps. Les fabricants de tabac recherchent depuis de nombreuses années à produire des filtres de cigarette plus dégradables, mais l'acétate de cellulose reste à ce jour la meilleure solution »



Mensonge

On estime qu'il faut 10 ans ou plus pour que les mégots de cigarette se décomposent complètement ; toute cigarette supplémentaire jetée dans ce laps de temps entraîne une accumulation. (Hoek et al. 2019)

Selon un chimiste ayant travaillé dans ce secteur, il n'y a pas eu de recherche sérieuse sur les filtres biodégradables en raison d'un manque de pression externe. (Rainey 2018)

« Les mégots de cigarette figurent-ils parmi les déchets toxiques ? »

« Bien que les mégots de cigarette contiennent des résidus de fumée qui leur donnent une odeur désagréable, ils ne contiennent aucune substance présente en quantité dangereuse et ne sont pas classés comme des déchets dangereux. »



Mensonge

Les mégots de cigarette contiennent des pesticides, de la nicotine et des additifs chimiques. En laboratoire, la dilution d'un mégot de cigarette par litre a suffi à tuer des poissons d'eau douce et d'eau de mer. (Slaughter et al, 2011)

« Les filtres de cigarette se transforment-ils en microplastiques ? »

« Il n'y a aucune preuve que les mégots de cigarette se transforment en microplastiques. »



Mensonge

Les filtres à cigarette sont composés de plus de 15'000 brins de plastique qui se fragmentent en microfibrilles. Un filtre jeté libère environ 100 microfibrilles de plastique, ce qui constitue une source importante de microplastiques. (Belzagui et al. 2021)

Des solutions en aval pour un problème en amont

Si les efforts de l'industrie du tabac visant à sensibiliser les consommateurs et à ramasser les déchets issus du tabac ont un impact positif modeste sur l'environnement, il s'agit de solutions qui se situent en aval du problème que posent ces déchets. Des campagnes de sensibilisation des consommateurs sont menées depuis des décennies aux États-Unis, mais la part des déchets issus du tabac collectés lors des nettoyages de plages n'a pas diminué.²⁰ En 2022, une enquête américaine a révélé que les fumeurs jetaient de manière inappropriée 47 % des mégots des cigarettes fumées. Une autre enquête réalisée la même année a révélé que plus de deux tiers des utilisateurs jetaient de manière inappropriée leurs e-cigarettes à usage unique dans les poubelles classiques, où leurs batteries peuvent provoquer des départs de feu dans les conteneurs et dans les sites de traitement des déchets.²²

L'origine du problème des déchets issus du tabac et de l'e-cigarette est à chercher du côté du producteur, dont le design du produit entraîne d'importants dommages pour l'environnement.

Grâce à l'écoblanchiment sur les déchets issus du tabac, les cigarettiers ont créé une façade trompeuse : tout en prétendant se préoccuper des déchets, ils continuent à fabriquer des produits à usage unique, toxiques pour l'environnement. Les subventions qu'ils accordent à des groupes de défense de l'environnement (qui servent les intérêts de l'industrie du tabac) sont censées être la preuve de leur engagement en faveur de la protection de l'environnement.

Cette stratégie est utilisée depuis des décennies, mais l'impact environnemental des déchets issus du tabac n'a cessé de s'aggraver.

De même que pour la santé publique, les mesures prises pour protéger l'environnement des effets délétères du tabac doivent résulter d'interventions gouvernementales structurelles, mises en œuvre dans l'intérêt du public et non dans celui des intérêts financiers de l'industrie du tabac.

British American Tobacco

En réponse à la sensibilisation croissante des consommateurs aux questions environnementales, les fabricants de tabac ont commencé à apposer sur leurs produits des étiquettes « vertes » ou « naturelles », présentant une image respectueuse de l'environnement.²³ Une forme d'écoblanchiment consiste à utiliser, pour la cigarette « verte », un emballage recyclé dont le coût environnemental est légèrement inférieur, tandis que le produit qu'elle contient continue de nuire à l'environnement de manière disproportionnée.



Exemples de produits du tabac écolabellisés disponibles en Suisse avec les mentions « sans additifs » et « éco-production ».

À partir du 1er octobre 2024, la loi révisée sur les produits du tabac sera mise en place. Elle interdira la vente d'emballages de produits du tabac faisant la publicité de tabac « naturel » ou « sans additifs ». Toutefois, la loi n'interdit pas leur commercialisation sous forme de produits respectueux de l'environnement, par exemple au moyen de labels d'« éco-production ». Cette dernière est une forme beaucoup plus flagrante d'écoblanchiment qui continuera d'être autorisée sur le marché suisse, telle la « Parisienne Verte », une variante de la marque de cigarettes Parisienne, produite par BAT et lancée en 2011.

La Parisienne est une marque populaire en Suisse qui était fabriquée dans le Jura jusqu'en 2023.²⁴ Décrite comme « une cigarette la plus naturelle possible et axée sur l'écologie et la durabilité », la « Verte » est censée mériter son nom grâce à son emballage composé uniquement de papier recyclable provenant de sources certifiées PEFC, à l'absence d'emballage en aluminium ou en plastique, et au fait qu'elle est produite uniquement à l'aide d'une énergie renouvelable.²⁵ Ces cigarettes sont présentées comme étant « sans additifs », ce qui est courant parmi les marques de cigarettes écolabellisées comme « vertes » ou « naturelles ».²⁶ BAT a poursuivi la promotion de la marque en lançant deux autres variantes sans additifs et, depuis 2021, les Parisienne Verte sont fabriquées avec des « éco-filtres » à base de papier.



Publicité lors du lancement de Parisienne Verte

L'image de la Parisienne Verte a clairement été conçue pour donner l'illusion qu'il existe une cigarette verte et respectueuse de l'environnement.

Malheureusement, un graphisme élégant et un emballage recyclable ne changent pas les caractéristiques essentielles du produit vendu.

La production, la consommation et les déchets issus des cigarettes ont un impact considérable sur l'environnement, qui reste inchangé malgré les modifications mineures apportées au produit. Notre dossier sur "[Les méfaits du tabac pour l'homme et l'environnement](#)" étudie la question de manière plus approfondie.



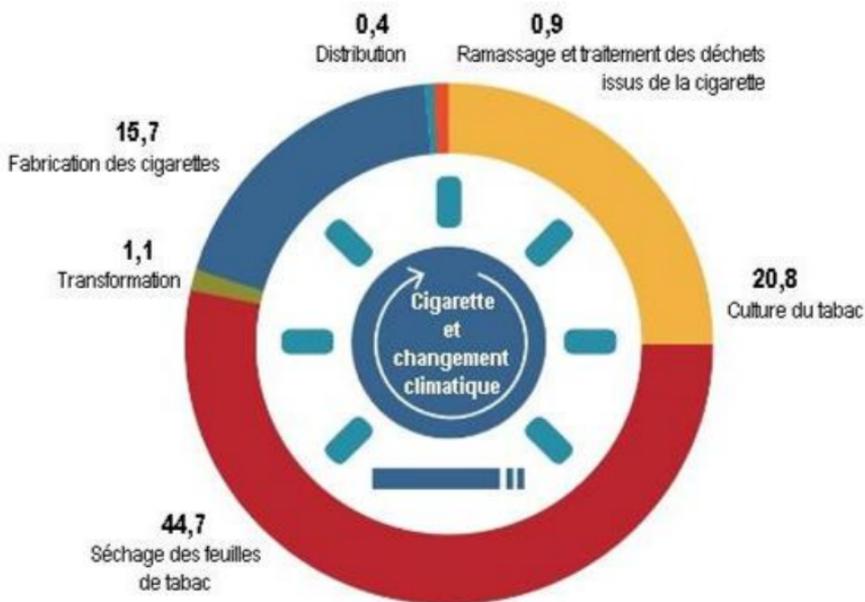
Le tabac nuit à l'environnement – Points clés

- La culture du tabac entraîne 10 fois plus de déforestation que les autres cultures, car le tabac doit être séché à haute température.
- La fabrication et la distribution des produits du tabac émettent la même quantité de CO² que 3'000'000 de vols transatlantiques.
- Des expériences en laboratoire ont montré que les mégots de cigarettes jetés laissaient échapper des métaux lourds, des pesticides et des produits chimiques « hautement toxiques » dans l'environnement.
- On estime que le secteur du tabac est responsable de 0,2 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre.

Il est intéressant de noter que cet éco-étiquetage est susceptible de devenir plus courant avec la mise en œuvre de mesures de lutte contre le tabagisme, telles que l'interdiction de la publicité et les emballages neutres, car l'emballage ou le nom joue alors un rôle plus important pour influencer le choix des consommateurs.²⁹ Plus la Suisse prendra des mesures de lutte contre le tabagisme, plus il est probable que l'éco-étiquetage soit amené à se développer à l'avenir.

Comme le montre la figure 4, les émissions de gaz à effet de serre liées à la fabrication représentent moins d'un quart des émissions, mais c'est pourtant l'unique objectif des cigarettes « vertes » de BAT. Cela s'explique vraisemblablement par le fait que la fabrication et l'emballage sont les parties de la chaîne de valeur qui sont les plus proches, donc les plus visibles pour les consommateurs. L'engagement en faveur de filtres non plastiques, bien que conduisant à une réduction des déchets de tabac en plastique, continue de nuire à l'environnement, et le nombre de filtres de cigarettes qui finissent dans la nature risque même d'augmenter à mesure que les fumeurs adhèrent à l'étiquetage « écologique ». ²⁷ Le fait que BAT ait la capacité d'utiliser des filtres sans plastique mais choisisse de ne les inclure que dans le produit de niche que sont les cigarettes « vertes » en dit long sur la manière dont l'entreprise fait passer son profit avant l'environnement.

Figure 4 - Contribution annuelle au changement climatique des filières de la chaîne de valeur mondiale de la cigarette, en millions de tonnes d'équivalent CO₂



Les émissions liées à la culture du tabac sont indiquées en **jaune**, celles liées au séchage en **rouge**.

D'après Maria Zafeiridou, Nicholas S. Hopkinson et Nikokros Voulvoulis

La certification environnementale :

04

Japan Tobacco International

Une forme émergente d'écoblanchiment utilisée par les fabricants de tabac consiste à utiliser les rapports ESG (Environnement, Social et Gouvernance), qui s'appuient sur un ensemble de données chiffrées, de récompenses et de certifications pour renforcer l'image écoresponsable de l'entreprise et stimuler ses performances boursières. Le reporting et la certification ESG, qui sont parfois liés aux objectifs de développement durable (ODD), sont une tendance plus générale qui a émergé en réponse à l'intérêt des investisseurs pour les entreprises durables et responsables.²⁹

Le reporting ESG : analyse de l'acronyme

Les entreprises font leur propre évaluation ou sont évaluées par une organisation externe sur un ou plusieurs des paramètres suivants (Debora Sy 2022) :

- **Environnement** : risques climatiques et préoccupations environnementales
- **Social** : inclut les questions relatives au travail, aux droits de l'homme et aux intérêts des parties prenantes
- **Gouvernance** : fait référence aux pratiques de gouvernance de l'entreprise

À l'instar d'autres formes d'écoblanchiment, l'industrie du tabac n'est pas la seule à utiliser les rapports ESG comme un outil de RSE pour améliorer son image, mais la nature même de l'industrie du tabac fait que tabac et cigarettes ne peuvent être produits d'une manière durable du point de vue environnemental ou social.³⁰

La principale cible des rapports ESG est constituée par les investisseurs, l'ESG et d'autres formes de RSE améliorant les performances boursières des entreprises, mais ils sont également utilisés comme une forme plus large de publicité grâce à leur diffusion auprès des médias, des décideurs politiques et du public.³⁰ La figure 5 présente à titre d'exemple une page

Figure 5 – Page de certifications ESG de JTI

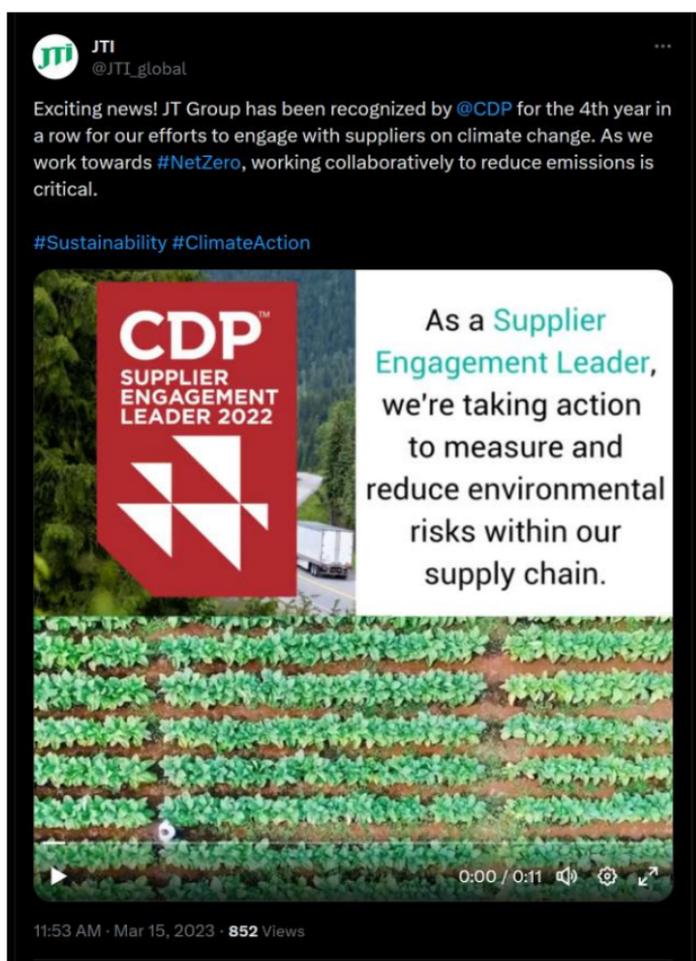


Page « Distinctions et récompenses » du rapport annuel 2022 de Japan International Tobacco

Vert : Certification environnementale, **Rouge** : Certification sociale, **Bleu** : Certification en matière de gouvernance

L'une des principales raisons pour lesquelles les rapports ESG sont perçus essentiellement comme un outil de communication est qu'il n'existe pas, à ce jour, de protocole unique et reconnu au niveau mondial pour évaluer l'activité ESG d'une entreprise. De fait, avec plus de 600 approches différentes pour évaluer l'ESG, les entreprises peuvent baser leur démarche sur ce qui sert le mieux leur réputation.³¹

L'évaluation ESG étant volontaire, financée par l'entreprise et réalisée dans le but d'améliorer ses résultats boursiers, sans obligation réglementaire ni exigences de publication normalisées, les fabricants de tabac sont libres de ne partager que les données relatives au développement durable qui les présentent sous un jour favorable.³¹



JTI
@JTI_global

Exciting news! JT Group has been recognized by @CDP for the 4th year in a row for our efforts to engage with suppliers on climate change. As we work towards #NetZero, working collaboratively to reduce emissions is critical.

#Sustainability #ClimateAction

As a **Supplier Engagement Leader**, we're taking action to measure and reduce environmental risks within our supply chain.

11:53 AM · Mar 15, 2023 · 852 Views

Exemple d'utilisation de la certification environnementale par JTI pour promouvoir sa réputation sur les réseaux sociaux.

Si un organisme privé d'accréditation ESG attribue une mauvaise note à un cigarettier, celui-ci peut se retirer du programme, comme ce fut le cas lorsque Japan Tobacco International (JTI) a choisi de renoncer à l'évaluation forestière du Carbon Disclosure Project après avoir reçu la note « F » en 2017, tout en continuant d'afficher la note « A » qu'il reçoit pour le climat.¹⁵ Le fait de figurer dans le Standard & Poor's Carbon Efficient Index et dans le Dow Jones Sustainability Indices confère du prestige aux fabricants de tabac tels que JTI et normalise leurs activités en les classant parmi les autres entreprises engagées en faveur de l'environnement.

Le fait que les fabricants de tabac achètent des certifications qui les déclarent durables et respectueux de l'environnement nuit à la dimension écologique de l'ESG. Accorder des notes ESG à l'industrie du tabac n'est rien d'autre qu'une nouvelle forme de publicité.

Un problème structurel plus profond se pose également : l'industrie du tabac n'est pas comparable à d'autres secteurs économiques, car son activité principale et ses produits violent les droits de l'homme et n'apportent aucun bénéfice à la société, ce qui la rend incapable de mener des activités socialement responsables.³⁰

Les actions du secteur du tabac obtiennent un score « paradoxalement » élevé dans les évaluations ESG, car ces rapports sont axés sur certains aspects des opérations quotidiennes de l'entreprise plutôt que sur ses produits, fondamentalement non durables.³² Une entreprise de tabac peut approvisionner son usine en énergie renouvelable et recruter des employés issus de la diversité, mais cela ne change rien au fait que son produit principal est cultivé par des familles d'agriculteurs exploitées, qu'il utilise des filtres inutiles polluant l'environnement et que l'impact négatif de ses produits touche de manière disproportionnée les groupes marginalisés.^{33, 34, 35}

L'écoblanchiment qu'opère l'industrie du tabac en matière de durabilité et d'inclusivité n'a pas pour objectif de modifier ses activités fondamentales, car le but ultime des mesures de RSE, y compris les rapports ESG, est de protéger et de promouvoir l'image de l'entreprise plutôt que d'opérer un changement systémique dans ses pratiques commerciales.



L'ESG passé au crible : évaluation de JTI par le CDP

Pour examiner plus en détail le processus de certification ESG, nous pouvons nous pencher sur l'une des certifications ESG les plus annoncées par JTI sur ses réseaux sociaux. Le **CDP, abréviation de « Carbon Disclosure Project »**, est une organisation internationale à but non lucratif qui « dirige un système d'évaluation mondial destiné aux investisseurs et permet aux entreprises de gérer leur impact environnemental » se présentant comme l'étalon-or du reporting environnemental.³⁶ Dans ses communiqués de presse et sur les réseaux sociaux, JTI met en avant son inscription sur la « Climate Change A-List » pour la quatrième année consécutive comme une récompense qui « [...] reflète notre effort continu pour réduire notre empreinte environnementale et étendre notre transparence en matière de communication des informations. »³⁷

Pour comprendre ce que cette « liste A » signifie réellement pour JTI, au-delà de la bonne publicité que cela lui apporte, nous allons voir plus en détail l'approche du CDP en matière de notation.

Le CDP, comme de nombreuses autres évaluations ESG, attribue des notes sur la base des données fournies par l'entreprise évaluée, et aucune de ces informations n'est vérifiée par les évaluateurs du CDP.³⁸ Le questionnaire du CDP comporte des questions spécifiques aux secteurs à fort impact environnemental, tels que le pétrole et le gaz, mais regroupe le tabac avec les activités liées à l'alimentation et aux boissons, alors même que la forte empreinte carbone de l'industrie du tabac la place dans le quantile le plus élevé des dommages environnementaux, au même titre que le pétrole et le charbon.³⁹

Le questionnaire sectoriel que remplissent les fabricants de tabac se concentre sur les « risques liés au climat des activités agricoles [...] et autres risques associés au climat lors de la transformation, de la fabrication et de l'emballage », ce qui signifie que les impacts climatiques et sociétaux de la consommation de tabac ne sont pas pris en compte et que le tabac est traité comme un banal produit de consommation, tels les yaourts ou les biscuits.⁴⁰

Aucun des critères du CDP ne traite des catégories du changement climatique, de la préservation des ressources en eau et de la déforestation.

Cela signifie que JTI peut afficher son classement dans la liste A du changement climatique sur les réseaux sociaux et auprès de ses investisseurs tout en recevant un « F » (échec) dans la catégorie relative à la forêt.

La note « F » n'est attribuée que lorsqu'une entreprise ne divulgue aucune information, ce qui signifie que JTI n'a pas jugé utile de consacrer des ressources pour répondre au questionnaire d'évaluation, vraisemblablement parce que l'entreprise ne pourrait pas utiliser une mauvaise note pour consolider sa réputation.³⁸ Malgré la toxicité intrinsèque des produits de l'industrie du tabac, les graves dommages causés à l'environnement, les pratiques commerciales trompeuses et les antécédents documentés de corruption, le CDP ne voit aucun inconvénient pour sa réputation à inclure dans sa liste A les plus grandes entreprises d'une industrie responsable de la mort de plus de 8,67 millions de personnes en 2019.^{41,42}

Le fait que le CDP ait accordé à JTI une place dans sa liste A prend tout son sens si l'on considère que les actions du CDP consistent principalement à proposer des activités de RSE aux entreprises.³⁶

Parmi les avantages que les entreprises retirent de la publication d'informations dans le cadre du CDP, on peut citer « la protection et l'amélioration de la réputation de votre entreprise », 69 % des entreprises estimant que les avantages en termes de réputation constituent un aspect important de la publication d'informations dans le cadre du CDP, ainsi que « l'anticipation de la réglementation » en devançant les futures mesures de divulgation obligatoire, ce qui montre que l'engagement vis-à-vis du CDP s'inscrit parfaitement dans la stratégie de RSE d'une entreprise.⁴³

Si la communication d'informations et le processus d'évaluation du CDP peuvent effectivement aider certaines entreprises à réduire leur impact sur l'environnement et à obtenir une reconnaissance appropriée, la RSE des fabricants de tabac, qui tirent profit de la vente de produits toxiques pour les consommateurs, est fondamentalement différente.

ESG = RSE

Étant donné que les évaluations ESG sont utilisées par les fabricants de tabac comme une forme de RSE pour normaliser leur activité et promouvoir leur image, une interdiction ou une réglementation stricte de l'ESG pour l'industrie du tabac devrait être mise en œuvre afin de respecter l'interdiction exhaustive de la promotion, de la publicité et du sponsoring du secteur du tabac prévue par la convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac (CCLAT).³⁰ Par exemple, l'Australie a révoqué la certification « neutre en carbone » accordée à BAT en 2022 par son ministère de l'environnement à la suite d'une plainte du ministère de la santé, car cela constituait de fait une validation gouvernementale qui allait à l'encontre des engagements pris par l'Australie en tant que signataire de la CCLAT.⁴⁴

Les évaluations ESG dans leur forme actuelle sont utilisées par l'industrie du tabac pour atteindre les objectifs de RSE : renforcer la confiance du public dans l'entreprise, améliorer sa réputation auprès du grand public et présenter l'entreprise comme un partenaire légitime avec lequel les parties prenantes peuvent dialoguer.⁴⁵

Ces notes sont utilisées pour véhiculer l'idée que l'industrie du tabac est un secteur autorégulé et responsable, et sont exploitées afin de drainer davantage d'argent provenant des investisseurs et des consommateurs.¹⁸ Les plus grandes multinationales du tabac mettent en avant leurs certifications environnementales dans des rapports, sur leurs sites web et sur les réseaux sociaux, alors que ces évaluations ne prennent pas en compte la toxicité intrinsèque du produit qui est au cœur de cette industrie.

Les évaluations ESG ne sont que le dernier moyen en date pour l'industrie de laver sa réputation entachée par les méfaits du tabac.

L'industrie du tabac n'est pas en mesure d'agir de manière écologiquement responsable parce que le tabac est un produit toxique pour l'environnement. Les fabricants de tabac ont un lourd passif en termes de tromperie et de malhonnêteté dans le domaine de la santé, et cette tendance s'étend à l'environnement. Les activités en faveur de l'environnement menées par l'industrie du tabac ne sont rien d'autre que de l'écoblanchiment, l'industrie affichant une nette préférence pour les initiatives qui attirent l'attention en vue d'améliorer sa réputation plutôt que pour des réformes substantielles qui menaceraient ses profits. C'est pourquoi les aspects environnementaux de la lutte antitabac, au même titre que les aspects sanitaires, doivent provenir de la législation.

Pour mettre un terme à l'écoblanchiment de l'industrie du tabac, nous recommandons :

la mise en place d'un programme de responsabilité élargie du producteur pour les déchets issus du tabac

l'interdiction des étiquettes équivoques afin de mettre un terme à l'éco-étiquetage trompeur

l'application de l'article 5.3 de la CCLAT de l'OMS afin que l'ESG ne soit plus utilisée comme un outil de promotion du tabac

Le contexte stratégique pour chacune de ces recommandations est brièvement décrit dans les pages suivantes.

Changement de cap : pollueur-payeur & REP

En réponse au problème des déchets issus du tabac et de la pollution par les matières plastiques qui y est associée, divers groupes de lutte contre le tabagisme ont proposé le principe du « pollueur-payeur », selon lequel les responsables de la pollution sont également responsables des coûts liés à la dépollution, mis en œuvre dans le cadre d'une politique de responsabilité élargie des producteurs (REP).¹⁸

Cette politique de REP repose sur trois objectifs : ²⁸

- intégrer le coût environnemental d'un produit dans son prix de vente au détail,
 - transférer la gestion des dommages causés à l'environnement des autorités locales au producteur, et
 - inciter le producteur à prendre en compte les aspects environnementaux lors de la conception d'un produit.
- **Plutôt que d'adhérer au discours de l'industrie du tabac qui rejette la responsabilité sur les fumeurs, la politique de REP garantit que la responsabilité des dommages environnementaux causés par le produit tout au long de son cycle de vie incombe au fabricant.**⁸

Les premiers modèles de REP étaient des systèmes de consigne financés par les producteurs pour les bouteilles en verre et les canettes en aluminium dans les années 1970, mais ils se sont depuis étendus à des secteurs tels que les emballages, les piles et les déchets électroniques.⁴⁶ La caractéristique principale de la REP est que la responsabilité est transférée en amont aux producteurs, la REP prévoyant des mesures incitatives pour qu'ils prennent en compte les aspects environnementaux.⁴⁶

Le dispositif de REP garantit que les coûts de traitement d'un produit sont supportés par l'industrie qui en tire profit plutôt que par les autorités municipales qui pourraient ne pas disposer des ressources nécessaires. Par exemple, la collecte et le recyclage des piles en Suisse se font dans le cadre d'une politique de REP.⁵³ Un secteur ou une industrie peut également mettre en œuvre un programme volontaire de REP dans le cadre de la RSE, mais les REP imposées par la loi sont plus efficaces que les programmes volontaires.⁴⁶

À mesure que les politiques de REP, qui suivent le principe du pollueur-payeur, sont devenues une méthode plus courante pour gérer les coûts environnementaux des produits, des organisations telles que l'OMS ont préconisé que le tabac soit soumis à une politique de REP. Les partisans de la REP soulignent les coûts élevés liés à la gestion des déchets issus du tabac ; on estime que l'Allemagne aurait dépensé 234 millions de dollars américains pour le ramassage et l'élimination de ces déchets rien qu'en 2021.⁴⁷

Compte tenu de la quantité de déchets issus du tabac qui se retrouvent dans la nature, les solutions en aval, telles que les campagnes de sensibilisation, ne suffiront jamais à résoudre le problème.²⁸

Un dispositif de REP permettrait de transférer la responsabilité des déchets du tabac aux fabricants « en amont », en exigeant d'eux qu'ils contribuent à tous les efforts de nettoyage des déchets issus du tabac, au lieu de se contenter d'un effort occasionnel de relations publiques.⁴⁸ Toutefois, les antécédents de l'industrie du tabac en matière de mensonges, de lobbying et de manipulation imposent de prendre des précautions particulières.

Une fois la REP mise en œuvre, il est également important de veiller à ne pas favoriser involontairement le jeu d'influence de l'industrie du tabac. Les producteurs des secteurs soumis à des politiques de REP se regroupent souvent pour former une organisation de responsabilité des producteurs (ORP), stratégie qui, dans d'autres secteurs, a été utilisée pour faire pression contre les politiques environnementales.⁴⁹ Le secteur du tabac étant exceptionnellement préjudiciable à la société et ayant de longue date exercé une influence néfaste, les gouvernements devraient se conformer à l'article 5.3 de la CCLAT de l'OMS en limitant strictement les contacts avec l'industrie du tabac.⁴⁹

Leçons tirées de la SUPD en UE

La directive européenne sur les plastiques à usage unique (SUPD) de l'Union européenne a été adoptée en 2019. Outre l'interdiction des plastiques à usage unique tels que les assiettes et les contenants en polystyrène, elle définit une politique de REP dans le cadre de laquelle les producteurs doivent couvrir les coûts de la collecte des déchets, de la collecte de données et de la sensibilisation.⁵⁰ Parmi les produits inclus dans ce dispositif de REP figurent les produits du tabac avec filtre intégré et les filtres fabriqués pour les produits du tabac.

Bien que son application ait été inégale, la France a mis en place un dispositif de REP et peut donc fournir un exemple de ce à quoi pourrait ressembler une politique de REP sur les déchets issus du tabac. Une organisation de responsabilité des producteurs (ORP) a été créée par les cigarettiers sous le nom d'« ALCOME » pour gérer la politique de REP. Elle est financée par les redevances REP des cigarettiers, qu'elle utilise ensuite pour payer les opérateurs de gestion des déchets qui ramassent les filtres de cigarettes dans les espaces publics. Malheureusement, le conseil d'administration d'ALCOME est entièrement composé de représentants de l'industrie du tabac ou de groupes associés (voir figure 6). ALCOME est donc une « ORP dirigée par l'industrie » qui, tout en étant sous contrôle public, donne à l'industrie un moyen de pénétrer les collectivités locales et d'améliorer sa réputation.

Figure 6 – Le conseil d'administration d'ALCOME

Les actionnaires d'ALCOME sont les suivants :

- BRITISH AMERICAN TOBACCO France
- JT INTERNATIONAL France
- PHILIP MORRIS France
- SOCIETE NATIONALE D'EXPLOITATION INDUSTRIELLE DES TABACS ET ALLUMETTES
- ASSOCIATION DES FOURNISSEURS DE TABAC A FUMER
- FEDERATION DES FABRICANTS DE CIGARES



Le conseil d'administration d'ALCOME mettant en avant les logos de l'industrie du tabac

En 2023, 82 % des fonds d'ALCOME ont été consacrés à la « gestion des mégots de cigarettes », notamment en finançant ou en cofinçant la distribution de 2,4 millions de cendriers de poche.⁵¹ Leur dernier rapport d'activité se concentre sur la gestion en aval des déchets issus du tabac (nettoyage suite à une élimination inappropriée de la part des consommateurs) plutôt que sur une solution en amont (réduction/suppression des filtres de cigarettes) qui permettrait de réduire la quantité totale de déchets, qu'ils soient éliminés de manière inappropriée ou correcte.

Quelles leçons la Suisse peut-elle en tirer ?

La Suisse devrait s'inspirer de l'expérience de pays comme la France pour créer un dispositif de REP efficace. Le plus important est de ne pas permettre à l'OPR de devenir un outil de lobbying de l'industrie du tabac, de distribution sélective de fonds et d'autopromotion d'une image « verte ». En bref, une politique de REP ne doit pas devenir un nouvel instrument de RSE pour les fabricants de tabac.

En Suisse, l'influence du lobby du tabac s'étend à la politique environnementale, ce qui fait de la possibilité d'une OPR dirigée par cette industrie une menace très réelle, à l'instar de ce qui s'est passé en France avec ALCOME.

En raison de la différence fondamentale existant entre les intérêts de l'industrie du tabac et ceux de l'environnement (et de la santé publique), une politique de REP standard ne peut être appliquée au problème des déchets issus du tabac.⁴⁹ Les organisations environnementales suisses qui ont accepté un financement par l'industrie du tabac, telles que l'IGSU, ne sont rien d'autre qu'un instrument de l'industrie du tabac et doivent donc également être exclues.

Une REP suisse sur les déchets issus du tabac ne devrait pas se limiter aux cigarettes, mais aller au-delà de la SUPD de l'UE en prévoyant également des dispositions pour les e-cigarettes, qu'elles soient à usage unique ou réutilisables. La popularité croissante des e-cigarettes s'accompagne de coûts environnementaux importants en raison de leurs boîtiers en plastique, des produits chimiques et des piles au lithium qu'elles contiennent, c'est pourquoi il convient de prendre des mesures proactives à leur égard.

Non aux labels verts : interdire un marketing trompeur

Afin de limiter les allégations trompeuses sur la nature écologique des produits du tabac, il convient que la Suisse mette en œuvre une législation interdisant à l'industrie du tabac de présenter un produit comme étant respectueux de l'environnement.

En empêchant cette forme flagrante d'écoblanchiment, les fabricants de tabac ne pourront pas tromper les consommateurs en leur faisant croire que leur tabagisme fait partie d'un mode de vie respectueux de l'environnement.

Bien que la loi suisse révisée sur le tabac, introduite en octobre 2024, fasse des progrès dans la lutte contre les écolabels, elle ne va pas assez loin. La *directive européenne 2014/40/UE*, par exemple, interdit non seulement les emballages qui suggèrent qu'un produit du tabac est naturel ou biologique, mais aussi toute indication selon laquelle un produit aurait une meilleure biodégradabilité ou des avantages pour l'environnement.⁵² Même si les fabricants de tabac contournent encore la loi au sein de l'UE par le biais des noms de marques et de variétés, ils ne peuvent pas faire de publicité pour des cigarettes « écoproduites » ou « vertes ». En adoptant des normes similaires, la Suisse réduirait considérablement l'écoblanchiment de l'industrie du tabac et obligerait les fabricants de tabac à respecter les mêmes normes que celles en vigueur dans le reste de l'Europe.



Shutterstock / Wachiwit

Non à l'ESG à la carte : application de l'article 5.3 de la CCLAT

Grâce à leurs rapports ESG, les fabricants de tabac se présentent comme des entreprises aussi responsables que les autres sur le plan environnemental et social, ce qui éloigne leur image des effets réels de leurs produits.

Tant que les évaluations ESG seront volontaires, les entreprises n'y participeront que si cela leur est profitable, comme nous l'avons vu avec JTI qui a fait état de son classement sur la liste A tout en occultant sa note de « F » relative à la déforestation.

La réponse à cette forme de RSE déguisée doit suivre deux axes : il est nécessaire que les organismes de certification ESG ne traitent pas avec les entreprises du secteur du tabac et que les gouvernements étendent aux rapports ESG de l'industrie du tabac l'interdiction de la publicité et de la promotion des produits du tabac.

Pour restreindre les activités ESG de l'industrie du tabac et la RSE de manière plus générale, la Suisse peut se baser sur l'article 5.3 de la CCLAT de l'OMS. Dans le cadre des lignes directrices sur l'interdiction globale de la publicité et du parrainage, cet article interdit aux fabricants de tabac d'utiliser les contributions et les activités de « responsabilité sociale » pour promouvoir leur entreprise ou leur marque.³⁰ Ceci mettrait un terme aux efforts de l'industrie du tabac pour se démarquer des conséquences environnementales et sociales de ses activités et à ses tentatives de se présenter aux investisseurs comme une entreprise parmi d'autres. Les organismes qui fournissent des évaluations ESG devraient en outre exclure l'industrie du tabac de leurs indices, car celle-ci ne peut pas se prévaloir de réaliser des activités socialement responsables tout en continuant à vendre ses produits toxiques.³⁰

Plusieurs sociétés d'investissement, telles qu'AXA, excluent les entreprises du secteur du tabac de leurs portefeuilles et il est grand temps que les organismes ESG leur emboîtent le pas.

Bibliographie

- 1 Woodall LC, Sanchez-Vidal A, Canals M, Paterson GLJ, Coppock R, Sleight V, et al. The deep sea is a major sink for microplastic debris. *Royal Society open science* 2014;1: 140317.
- 2 No mountain high enough: study finds plastic in 'clean' air. *The Guardian* 2021.
- 3 From Pollution to Solution. Nairobi, 2021. <https://www.unep.org/resources/pollution-solution-global-assessment-marine-litter-and-plastic-pollution>.
- 4 Oceans littered with 171 trillion plastic pieces. *BBC News* 2023.
- 5 Tobacco: Poisoning Our Planet. Geneva, 2022. <https://iris.who.int/bitstream/handle/10665/354579/9789240051287-eng.pdf?sequence=1> (consulté le 17 octobre 2023).
- 6 More than half a million cigarette butts picked up in two weeks (2023). In www.swissinfo.ch, 7/6/2023. Available online at <https://www.swissinfo.ch/eng/politics/more-than-half-a-million-cigarette-butts-picked-up-in-two-weeks/48572404>, checked on 7/31/2024.
- 7 3 Myths About Cigarette Filters and the Plastic They Contain, 2023. <https://exposetobacco.org/wp-content/uploads/Cigarette-Filters-Plastic-Pollution.pdf> (consulté le 5 octobre 2023).
- 8 Stopping Tobacco Organizations and Products (STOP). *The Tobacco Industry and the Environment*, 2021.
- 9 Slaughter E, Gersberg RM, Watanabe K, Rudolph J, Stransky C, Novotny TE. Toxicity of cigarette butts, and their chemical components, to marine and freshwater fish. *Tob Control* 2011;20 Suppl 1: i25-9.
- 10 Anglia Ruskin University. Cigarette butts hamper plant growth, 2019. <https://www.aru.ac.uk/news/cigarette-butts-hamper-plant-growth-study> (consulté le 31 juillet 2024).
- 11 DIRECTIVE (EU) 2019/904 OF THE EUROPEAN PARLIAMENT AND OF THE COUNCIL of 5 June 2019 on the reduction of the impact of certain plastic products on the environment, 2019.
- 12 FOEN, Federal Office for the Environment. Plastics in the environment, 2023. <https://www.bafu.admin.ch/bafu/en/home/topics/waste/info-pecialists/waste-policy-and-measures/plastics-in-the-environment.html> (consulté le 18 juillet 2024).
- 13 Federal Department of the Environment, Transport, Energy and Communications DETEC. Potential options for elements towards an international legally binding instrument. Bern, 2023.
- 14 Bundesamt für Umwelt BAFU (2022): Dieser Abfall liegt an Schweizer Gewässern. Bern. Available online at <https://www.bafu.admin.ch/bafu/de/home/themen/abfall/dossiers/littering-schweizer-gewaesser.html>, updated on 4/28/2022, checked on 2/3/2023.
- 15 Tobacco Tactics, University of Bath. Greenwashing, 2022. <https://tobaccotactics.org/wiki/greenwashing/> (consulté le 17 avril 2022).
- 16 IGSU. Über IGSU: IG saubere Umwelt, 2022. <https://www.igsu.ch/de/ueber-igsu/ueber-igsu/> (consulté le 17 juin 2022).
- 17 Karen Evans, Tom Tovotny, Laurent Huber, Mariza Violini. Plastics, the Environment and the Tobacco Industry, 2022. <https://tobaccotactics.org/article/plastics-environment-tobacco-industry/> (consulté le 16 octobre 2023).
- 18 CSR Strategy. Bath, UK, 2021. <https://tobaccotactics.org/article/csr-strategy/> (consulté le 10 octobre 2023).
- 19 Vital Strategies. Crooked Nine: Nine ways the tobacco industry undermines health policy, 2019. <https://exposetobacco.org/resources/crookednine/>.
- 20 Hoek J, Gendall P, Blank M-L, Robertson L, Marsh L. Butting out: an analysis of support for measures to address tobacco product waste. *Tobacco control* 2019.
- 21 Elizabeth A Smith, Patricia A McDaniel. Covering their butts: responses to the cigarette litter problem. *Tobacco control* 2011;20: 100–6.
- 22 Die neue "grüne" Kampagne von Swiss Cigarette: zwischen "Greenwashing" und gross angelegter Datensammlung - AT Schweiz, 2024. <https://www.at-schweiz.ch/en/latest-stories/news/die-neue-grune-kampagne-von-swiss-cigarette-zwischen-greenwashing-und-gross-angelegter-datensammlung/> (consulté le 18 juillet 2024).

- 23 Tobacco and the Environment. Washington, DC, 2023. <https://truthinitiative.org/research-resources/harmful-effects-tobacco/tobacco-and-environment> (consulté le 29 mai 2024).
- 24 Houghton F, Houghton S, O'Doherty D, McInerney D, Duncan B. Greenwashing tobacco attempts to eco-label a killer product. *J Environ Stud Sci* 2019;9: 82–5.
- 25 Gogniat V. La fin des Parisienne suisses: salut, la clope d'ici! *Le Temps SA* 2023.
- 26 Kressbach M. Die grüne Zigarette ist ein Mogelpäckchen, 2011. <https://www.srf.ch/sendungen/kassensturz-esspresso/umwelt-und-verkehr-die-gruene-zigarette-ist-ein-mogelpaekchen> (consulté le 8 juillet 2024).
- 27 Sensibiliser les fumeurs aux déchets : mégots de cigarette et emballages. *Forum Déchets* 2011;88: 5.
- 28 Curtis C, Novotny TE, Lee K, Freiberg M, McLaughlin I. Tobacco industry responsibility for butts: a Model Tobacco Waste Act. *Tobacco control* 2017;26: 113–7.
- 29 Houghton F, Houghton S, Doherty DO, McInerney D, Duncan B. 'Greenwashing' tobacco products through ecological and social/equity labelling: A potential threat to tobacco control. *Tobacco prevention & cessation* 2018;4: 37.
- 30 Debora Sy. An Inherent Contradiction: The Tobacco Industry's Environmental, Social & Governance (ESG) Activities: The combination of tobacco and environmental, social and governance (ESG) activities is as fundamentally flawed as "tobacco and corporate social responsibility" or "tobacco and human rights.", 2022. <https://exposetobacco.org/resource/an-inherent-contradiction-tobacco-esg/> (consulté le 9 novembre 2023).
- 31 Talking Trash: Behind the Tobacco Industry's "Green" Public Relations, 2022 (consulté le 2 octobre 2023).
- 32 Sloley C. How tobacco stocks can 'perversely' score highly on ESG. *Citywire* 2021.
- 33 TobaccoTactics. Tobacco Farming, 2023. <https://tobaccotactics.org/article/tobacco-farming/> (consulté le 9 janvier 2024).
- 34 Evans-Reeves K, Lauber K, Hiscock R. The 'filter fraud' persists: the tobacco industry is still using filters to suggest lower health risks while destroying the environment. *Tob Control* 2021: tobaccocontrol-2020-056245.
- 35 Vital Strategies and Tobacconomics. The Tobacco Atlas, 2021. <https://tobaccoatlas.org/> (consulté le 16 août 2023).
- 36 Carbon Disclosure Project. Companies, 2024. <https://www.cdp.net/en/companies> (consulté le 18 juillet 2024).
- 37 JT Group Recognized on CDP's "Climate Change A List" for the 4th Consecutive Year. Tokyo, 372022. <https://www.jti.com/sites/default/files/2022-12/jt-group-recognized-on-cdps-climate-change-a-list-for-the-4th-consecutive-year.pdf>. 18 Jul 2024).
- 38 Carbon Disclosure Project. Scoring Introduction 2023: An introduction to 2023 scoring, 2023. https://cdn.cdp.net/cdp-production/cms/guidance_docs/pdfs/000/000/233/original/Scoring-Introduction.pdf?1479494696 (consulté le 18 décembre 2023).
- 39 Novotny TE, Bialous SA, Burt L, Curtis C, da Costa VL, Iqtidar SU, et al. The environmental and health impacts of tobacco agriculture, cigarette manufacture and consumption. *Bulletin of the World Health Organization* 2015;93: 877–80.
- 40 Climate Disclosure Project. CDP Climate Change 2023 Questionnaire, 2023. <https://guidance.cdp.net/en/tags?cid=46&ctype=theme&gettags=0&idtype=ThemeID&incchild=1µsite=0&otype=Questionnaire&page=1&tgprompt=TG-124%2CTG-127%2CTG-125> (consulté le 21 décembre 2023).
- 41 Tobacco Tactics. Corruption, 2024. <https://tobaccotactics.org/article/corruption/> (consulté le 18 juillet 2024).
- 42 Tobacco Atlas. Deaths: Challenge, 2022. <https://tobaccoatlas.org/challenges/deaths/>.
- 43 Climate Disclosure Project. The Benefits of Disclosure 2023, 2023. https://cdn.cdp.net/cdp-production/comfy/cms/files/files/000/007/895/original/CDP_Benefits_of_Disclosure_May_2023__%281%29.pptx (consulté le 21 décembre 2023).

- 44 Melissa Davey. Australia breaches WHO treaty with carbon neutral certification of big tobacco company. Endorsement of British American Tobacco by Climate Active was revoked after complaint was made, FoI documents show. The Guardian 2023.
- 45 Palazzo G, Richter U. CSR Business as Usual? The Case of the Tobacco Industry. *J Bus Ethics* 2005;61: 387–401.
- 46 Extended Producer Responsibility: Basic facts and key principles. Paris, 2024. https://www.oecd-ilibrary.org/environment/extended-producer-responsibility_67587b0b-en.
- 47 World Health Organization. WHO raises alarm on tobacco industry environmental impact, 2022. <https://www.who.int/news/item/31-05-2022-who-raises-alarm-on-tobacco-industry-environmental-impact> (consulté le 18 juillet 2024).
- 48 Novotny TE. Environmental accountability for tobacco product waste. *Tobacco control* 2019.
- 49 Haut G. Single-Use Plastics Directive Implementation Assessment Report: Tobacco-related products: Focus on Extended Producer Responsibility schemes on tobacco-related products, 2024. <https://seas-at-risk.org/publications/single-use-plastics-directive-implementation-assessment-report-tobacco-related-products/>.
- 50 Single-use plastics – fighting the impact on the environment: SUPD, 2019. <https://eurlex.europa.eu/legal-content/EN/LSU/?uri=CELEX:32019L0904> (consulté le 5 août 2024).
- 51 Rapport d'Activité, 2024. <https://alcome.eco/wp-content/uploads/2024/05/ALCOME-RAPPORT-2023.pdf> (consulté le 19 juin 2024).
- 52 Directive 2014/40/EU of the European Parliament and of the Council of 3 April 2014 on the approximation of the laws, regulations and administrative provisions of the Member States concerning the manufacture, presentation and sale of tobacco and related products and repealing Directive 2001/37/EC Text with EEA relevance, 2014. https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=OJ%3AJOL_2014_127_R_0001.
- 53 Bundesamt für Umwelt BAFU (2024): Batterien. Bern. Available online at <https://www.bafu.admin.ch/bafu/de/home/themen/abfall/abfallwegweiser-a-z/batterien.html>, updated on 5/23/2024, checked on 8/28/2024.



Association suisse
pour la prévention
du tabagisme

Mentions légales

Association suisse pour la prévention du tabagisme, 2024 : Écoblanchiment, la tromperie écologique. Berne.